

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »**

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

**MODALITES D'ORGANISATION A DISTANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2021**

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et conformément aux mesures prises par le CMF en date du 19 mars 2020, et à la convocation de l'assemblée générale à distance le 15 Juillet 2021 via Microsoft teams 365, la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » informe ses actionnaires et le public que son Assemblée Générale Ordinaire à distance se déroulera comme suit :

- SOTETEL mettra en ligne et à la disposition des actionnaires au siège de la société, les documents nécessaires,
- Les participants peuvent consulter les documents sur le site web« [www.sotetel.tn/ Espace actionnaires](http://www.sotetel.tn/)».
- Les participants sont invités à cliquer sur l'icône « je participe » et remplir puis envoyer un formulaire d'inscription avec le nom, prénom, qualité, N° CIN / IU( pour les personnes morales), adresse e-mail, N° de téléphone et nombre d'actions, et ce, au plus tard le 13 juillet 2021.
- Un accusé de réception sera adressé aux inscrits.
- Un e-mail sera adressé aux participants validés avec un lien de l'événement.
- Chaque actionnaire peut poser des questions ou formuler des observations relatives aux documents mis à sa disposition ou à toute question en lien avec l'AGO, au plus tard le 08 juillet 2021.
- La société répond et met en ligne les questions et les réponses y afférentes, ayant une incidence sur la décision de vote, au plus tard le 12 juillet 2021.
- Les actionnaires ou leurs mandataires devront remplir le formulaire de vote avec signature légalisée, le scanner et l'envoyer par e-mail à « [ago@sotetel.tn](mailto:ago@sotetel.tn) » ou le déposer au bureau d'ordre SOTETEL contre décharge, au plus tard le 14 juillet 2021 à 13h30. La réception des votes par correspondance fera office d'émargement de la feuille de présence.
- Si un actionnaire décide de se faire représenter, il est préférable que ce mandat soit donné au Président de l'assemblée, et ce, au plus tard le 12 juillet 2021.
- Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'assemblée, interagir et poser des questions en cliquant sur le lien reçu par email pour participer à l'AGO.
- Pour plus de détails, les participants sont invités à consulter le logigramme du processus de la tenue de l'AGO à distance mis en ligne sur le site web « [www.sotetel.tn/ Espace actionnaires](http://www.sotetel.tn/)».

**Dates à Retenir**

1. le 08 juillet 2021 : date limite pour la réception des questions
2. le 12 juillet 2021 :
  - Date limite pour répondre aux questions ayant incidence sur la décision de vote.
  - Date limite pour donner mandat
3. le 13 juillet 2021 : date limite d'inscription.
4. le 14 juillet 2021 : date limite de vote.